

# CENTURY 21

## INFINITY

59 Place André Léger 60490 RESSONS SUR MATZ

### BAREMES DES HONORAIRES

1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

#### LOCATION

Honoraires à la charge du LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	De 0 à 60m <sup>2</sup> : 8€ TTC/m <sup>2</sup> De 61 à 90m <sup>2</sup> : 7€ TTC/m <sup>2</sup> Plus de 90m <sup>2</sup> : 6€ TTC/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

Honoraires à la charge du BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	15 % TTC du loyer mensuel hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	De 0 à 60m <sup>2</sup> : 8€ TTC/m <sup>2</sup> De 61 à 90m <sup>2</sup> : 7€ TTC/m <sup>2</sup> Plus de 90m <sup>2</sup> : 6€ TTC/m <sup>2</sup>
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> aout 2014.

#### GESTION

Honoraires de Gestion	
Service MANDAT CONFIANCE	6.5 % HT* soit 7.8 % TTC
Service REFERENCE	7.5 % HT*soit 9 % TTC
Service EXCELLENCE	9 % HT *soit 10.8 % TTC

\*Voir conditions en agence